



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 08/2019

Le **02/12/2019**, à partir de **13h**, il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix **N°08/2019**, concernant **L'Achat de matériel d'enseignement destiné à la faculté de médecine et de pharmacie de Fès** en 2 lots.

Lot N° 1 : Achat de matériel d'enseignement - type I

Lot N° 2 : Achat de matériel d'enseignement - type II

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service économique de la faculté de médecine et de pharmacie de Fès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante www.fmp-usmba.ac.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Lot N° 1 : Soixante Dix Mille Dirhams **(70 000,00 DHS)**

Lot N° 2 : Soixante Mille Dirhams **(60 000,00 DHS)**

L'estimation toutes taxes comprises des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot N° 1 : Un Million Six Cent Mille Dirhams **(1 600 000,00 DHS TTC).**

Lot N° 2 : Un Million Douze Mille Dirhams **(1 012 000,00 DHS TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université du 22/08/2014.

Les concurrents peuvent :

** Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du service économique de la faculté de médecine et de pharmacie de Fès sis Route de sidi Hrazem, Km 2.200 – Fès.

** Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

** Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

** Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 08 du règlement de consultation de présent appel d'offres.

